# C:\Users\philippon\AppData\Local\Microsoft\Windows\INetCache\Content.Outlook\CWY813J2\AUBE-logotype-CMJN-ROUGE.jpg

# COMMISSION DEPARTEMENTALE D'INFORMATION ET DE SÉLECTION D'APPEL A PROJET SOCIAL OU MEDICO SOCIAL (CISAAP)

# AVIS D'APPEL À CANDIDATURES

# Pour la désignation de 2 représentants d’associations œuvrant dans le secteur de la protection de l’enfance ou en faveur des • de personnes ou familles en difficultés sociales , en tant que membres de la commission de sélection d'appels à projets des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant de la compétence exclusive du Président du Conseil départemental de l’Aube

 **Identification de l'autorité compétente**

Monsieur le Président du Conseil départemental de l’Aube

Hôtel du Département

2 rue Pierre Labonde

10000 TROYES

**Contexte de l'appel à candidatures**

Engagé depuis plusieurs années dans le développement et la diversification des mesures éducatives, dans l’adaptation de l’offre d’accueil aux besoins des mineurs confiés et dans l’accompagnement des jeunes majeurs, le Conseil départemental, poursuit en 2025 ses efforts dans le champ de la prévention et de la protection des plus fragiles.

Adopté le 3 juillet 2023, son schéma départemental de l’Enfance et de la Famille 2023-2027, réaffirme ses valeurs de solidarité, d’éducation et de citoyenneté, qui constituent le socle de ses interventions, dans une logique de prise en charge globale de l’enfant et de sa famille.

Ces orientations se déclinent dans son budget primitif 2025 et s’inscrivent dans le cadre de la Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l’Enfance avec l’Etat et l’ARS, en cours de renouvellement, pour 2025-2027.

Dans un contexte d’augmentation des situations, de complexification des problématiques et des profils des enfants accueillis par l'Aide sociale à l'enfance (ASE), le Département a identifié la nécessité de faire évoluer à la fois l’offre, mais aussi l’adapter. C’est ainsi qu’il souhaite développer et renforcer les mesures d’accueil de jour, ainsi que les places d’accueil des enfants confiés.

Dans cette optique, une démarche d’appels à projet est en cours de lancement.

Dans le cadre de ces procédures d’appel à projets, une commission d’information et de sélection d’appel à projets doit être constituée (article R 313-1 du code de l'action sociale et des familles CASF). Celle-ci nécessite le recours à une procédure d’appel à candidatures pour la désignation de représentants d’associations :

* du secteur de la protection de l’enfance
* de personnes ou familles en difficultés sociales

**Compétences de la commission de sélection d'appel à projets :**

La commission d’information et de sélection d’appel à projets (CISAAP) est instituée en application des articles L.313-1-1, R.313-1 à R.313-6-4, du CASF.

La CISAAP a pour compétence d’émettre un avis sur les projets, y compris expérimentaux, de création, de transformation et d’extension d’établissements ou de services sociaux et médico-sociaux, faisant appel partiellement ou intégralement à des financements publics, dont l’autorisation est délivrée par le président du Conseil départemental, conformément l’article L.313-3 du CASF.

**Composition de la CISAAP (annexe 1)**

La composition de la commission est fixée par la loi. Elle doit être transversale, ouverte, experte, garante des principes de loyauté, d’équité et de transparence. Le mandat des membres permanents de la commission (membres ayant voix délibérative et membres ayant voix consultative) est de 3 ans, renouvelable.

Les membres non permanents de la commission, qui ont voix consultative, sont désignés pour chaque appel à projet en fonction de leur domaine d’expertise. Participation des membres intervient à titre gratuit et sous réserve de l’absence de conflit d'intérêt.

La liste des membres de la commission sera fixée par arrêté du Président du Conseil départemental

**Attentes de l’autorité compétente**

Une assiduité et une participation active aux travaux de la commission sont requises pour assurer la bonne tenue de la commission et l’atteinte du quorum.

Les membres de la commission départementale sont tenus à une obligation de discrétion qui s’applique aux faits et documents dont ils ont eu connaissance.

Les représentants d’associations du secteur de la protection de l’enfance et d’associations de personnes ou familles en difficultés sociales, siègent au sein de la commission départementale dans le but d'y représenter l'ensemble des usagers ou des acteurs du domaine qu'ils représentent, et non pour défendre les intérêts de leur association.

Pour garantir les principes de loyauté, d’équité et de transparence dont la commission est garante, chaque membre doit remplir une déclaration générale d’absence de conflit d’intérêts lors de sa désignation (art. R 313-2-5 du CASF). Cette clause sera vérifiée à chaque séance.

**Critères de sélection des candidats**

L’association doit avoir un caractère représentatif et mener son activité sur le territoire du département.

L’implication dans les projets du en direction des publics visés, la connaissance du contexte local, le savoir-faire et les compétences de l’association auprès des public concernés, la diversité et la spécificité couverts par l’association seront des critères privilégiés.

 **Modalités de dépôt des candidatures**

**Les associations candidates sont invitées à proposer le nom d’un(e) titulaire et d’un(e) suppléant(e).**

Il appartient aux associations candidates de transmettre, en une seule fois, leur dossier de candidature composé :

* + du dossier de candidature de l’association (annexe 2) renseigné.
	+ d’une lettre de motivation des candidats
	+ des statuts et du dernier rapport d’activité de l’association
	+ Le candidat est libre de joindre tout document qui viendrait appuyer sa candidature.

Les dossiers de candidatures devront être transmis par voie électronique en format PDF, qui devra contenir en objet la mention « dossier de candidature CISAAP » à l’adresse suivante : EnfanceFamille@aube.fr

**Date limite de réception des candidatures :**

10 octobre 2025

# Annexe 1

# Composition de la commission départementale d’information et de sélection d’appel à projet

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Membres de la CISAAP** | **Mode de désignation** | **Permanence** |
| **Membres avec voix délibérative** |
| Président du Conseil Départemental (ou son représentant) | - | Oui(Mandat de 3 ans renouvelable) |
| 3 représentants du département | PCD | Oui(Mandat de 3 ans renouvelable) |
| 1 représentant d'associations de retraités/personnes âgées | PCD sur proposition du conseildépartemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) | Oui(Mandat de 3 ans renouvelable) |
| 1 représentant d'associations de personnes handicapées | PCD sur proposition du conseil départemental de la citoyennetéet de l'autonomie (CDCA) | Oui(Mandat de 3 ans renouvelable) |
| 1 représentant d'associations de protection de l'enfance | Appel à candidatures | Oui(Mandat de 3 ans renouvelable) |
| 1 représentant d'associations de personnes en difficulté | Appel à candidatures | Oui(Mandat de 3 ans renouvelable) |
| **Membres avec voix consultative** |
| 2 représentants des unions, fédérations ou groupements représentatifs des personnes morales gestionnaires des établissements et services sociaux et médico-sociaux | Président de la commission | Oui(Mandat de 3 ans renouvelable) |
| 2 personnalités qualifiées en raison de leurs compétences dans le domaine de l'appel à projet | Président de la commission | Non(Désignation à chaque appel àprojet) |
| Au plus 2 représentants d'usagers spécialement concernés par le domaine de l'appel à projet | Président de la commission | Non (Désignation à chaque appel à projet) |
| Au plus 4 personnels des services techniques, comptables ou financiers du département en qualité d'experts dans le domaine de l'appel à projet | Président de la commission | Non (Désignation à chaque appel à projet) |

|  |  |
| --- | --- |
| C:\Users\philippon\AppData\Local\Microsoft\Windows\INetCache\Content.Outlook\CWY813J2\AUBE-logotype-CMJN-ROUGE.jpg |  |
|  |  |

**COMMISSION D’INFORMATION ET DE SELECTION D’APPEL A PROJET** **SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL (CISAAP)**

Pour la désignation d’un représentant d’associations du secteur de la protection de l’enfance et d’un représentant d’associations de personnes ou familles en difficultés sociales

**Dossier de candidature**

1- **Identification de l’association**

Nom de l’association…………………………………………………………………………………..

Date de déclaration : ………………………………………………………………………………….

Adresse du siège social :……………………………… ……………………………………………

Téléphone :……………………………………………………………………………………………….

Courriel :……………………………………………………………………………………………………

Nom du Président(e) :……………………………………………………………………………..

**2- Proposition de candidature**

Catégorie de membre au titre de laquelle le candidat se présente :

□ Représentant d'associations du secteur de la protection de l'enfance

□ Représentant d'associations de personnes ou familles en difficultés sociales

**3- Candidature en tant que : Titulaire**

Proposition de candidat chargé de représenter l’association :

Nom et prénom : ………………………………………………………………………………………

Adresse postale :……………………………………………………………………………………….

…………………………………………………………………………………………………………………

Courriel :…………………………………………………………………………………………………..

Téléphone :…………………………………………………………………………………………….

Présentation du candidat (fonctions exercées, rôle dans l’association) :

………………………………………………………………………………………………………………………………………………

………………………………………………………………………………………………………………………………………………

………………………………………………………………………………………………………………………………………………

4- **Candidature en tant que : Titulaire**

Proposition de candidat chargé de représenter l’association :

Nom et prénom : ……………………………………………………………………………………

Adresse postale :……………………………………………………………………………………….

…………………………………………………………………………………………………………

Courriel :……………………………………………………………………………………………….

Téléphone :…………………………………………………………………………………………….

Présentation du candidat (fonctions exercées, rôle dans l’association) :

………………………………………………………………………………………………………………………………………………

………………………………………………………………………………………………………………………………………………

………………………………………………………………………………………………………………………………………………

Date et signature du candidat Titulaire :

Date et signature du candidat Suppléant :

Date et signature du représentant légal de l’association :

Le dossier accompagné des statuts et du dernier rapport d’activité de l’association est à envoyer à l’adresse : EnfanceFamille@aube.fr au plus tard 10/10/2025